

Avis d'expert : la signature électronique s'invite dans la mobilité

Dans ce billet, **Nathalie Schlang**, directrice marketing et développement de CertEurope, évoque l'émergence de la signature électronique eu sein des terminaux mobiles.

Présente dans notre quotidien personnel ou professionnel, la mobilité a révolutionné notre manière de travailler, de communiquer ou encore d'échanger et de consommer. Dans ce contexte, nombre d'entreprises ont souhaité accroître leur performance commerciale ou encore leur qualité de service en s'appuyant sur la mobilité. Les exemples sont très nombreux, que ce soit au niveau transactionnel ou dans d'autres usages.

Pour autant, une telle approche implique nécessairement d'inclure les aspects liés à la sécurité des échanges. En effet, au regard des enjeux liés à cet engouement pour la mobilité, il est important d'instaurer un climat de confiance qui permettra aux entreprises, comme aux consommateurs, d'échanger ou de réaliser leurs opérations en toute confiance.

Il est vrai que l'essor de la mobilité attise les convoitises. Nous pouvons citer l'usurpation d'identité qui est un point clé. Attention donc à mettre en œuvre des projets aboutis et reposants sur des infrastructures sécurisées et industrielles. L'un des premiers remparts pour mettre en place cette confiance numérique tient à l'identification. Dans ce contexte, au même titre que dans une approche plus traditionnelle, nombre de dispositifs proposés ont montré leurs limites comme les associations de type *login* et mot de passe, qui se positionnent comme peu fiables et peu sécurisées. Ainsi, l'on assiste à un recul important de ce type de dispositif sur tous les marchés et pour l'ensemble des applications.

Le certificat et la signature électroniques connaissent, pour leur part, un véritable succès opérationnel. Afin de donner plus de crédit à cette affirmation, nous pouvons nous pencher sur un exemple concret qui a fait couler beaucoup d'encre l'année dernière : les promesses de dons réalisées sur tablettes mobiles. Dans ce cas précis, il s'agissait de réaliser une collecte de dons et de mettre en place un véritable processus de « contractualisation » en ligne. Un tel dispositif a permis de gagner en productivité grâce à l'accélération du processus, tout en conservant la sécurité des transactions effectuées par des personnes non identifiées préalablement.

La signature électronique constitue alors une garantie indispensable pour se prémunir des risques inhérents à ce nouveau mode d'échanges et permet de fiabiliser la promesse de don. Dans ce contexte, la signature électronique atteste de la date et de l'heure exacte à laquelle le donateur a donné son accord et permet ainsi d'éviter toute contestation tout en garantissant l'intégrité du document et l'authentification de son signataire.

Dans notre exemple, historiquement, le recrutement de donateurs s'effectuait avec le remplissage d'une feuille volante qui nécessitait l'apposition d'une signature et un travail de saisie informatique important. Le donneur d'ordre recevait, après plusieurs semaines seulement, la copie du formulaire signé, qu'il pouvait ensuite traiter, et qui déclenchait le versement du don. Avec le nouveau dispositif, le donateur remplit un formulaire électronique sur une tablette tactile du

recruteur et le signe électroniquement ce qui permet un traitement immédiat. Les gains sont ainsi évidents pour l'association comme pour les donateurs.

La signature électronique s'impose une nouvelle fois comme un procédé adapté favorisant sécurité et productivité. La mobilité devrait donc, au même titre que les approches plus traditionnelles, bénéficier des apports de ce nouveau dispositif.

Crédit photo : © CertEurope